

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le douze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Etaient présents : GRANGER Jacques, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, GERAY Nathalie, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, GOURDET Laurence, VIOLANTE Florent.

Etaient absents excusés : GLOANEC MAURIN Karine procuration à ROULLEAU Olivier, HÉLIÈRE Stéphanie procuration à GRANGER Jacques, SAISON Joël, ADAM Aurélie, AUBIER Nathalie, GRENET Virginie.

Etait absente non excusée : AYAD Majida

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Secrétaire de séance | AUBERT Nadine |
| Date de convocation | 05.12.2022 |
| Nb de membres en exercice | 19 |
| Nb de membres présents | 12 |
| Nb de pouvoirs | 2 |
| Nb de votants | 14 |

Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2022

Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2022 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Compte rendu des décisions du Maire depuis le 7 novembre 2022

Le Maire, considérant la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L.2122-22 du CGCT, rend compte aux membres présents des décisions qu'il a prises depuis le 7 novembre 2022

| Numéro | Date | Objet de la décision |
|---------------|-------------|--|
| 2022-25 | 29/11/2022 | Approbation de la proposition financière présentée par la Société UNIFY TELECOM, sise 315 rue des Ormes, 45370 JOUY-LE-POTIER » - d'un montant annuel de 6 468€ TTC – six mille quatre-cent soixante-huit euros au titre du contrat de téléphonie rattachant tous les postes téléphoniques en place sur l'ensemble des cinq communes déléguées, - d'un montant annuel de 288 € TTC - deux cent quatre-vingt-huit euros au titre du contrat de téléphonie pour la surveillance des postes de refoulement de St Agil dont la dépense est imputée au budget assainissement de Couëtron-au-Perche. Approbation des deux contrats non indexés avec engagement de 5 années consécutives à compter du 1er janvier 2023 |

| | | |
|---------|------------|---|
| 2022-26 | 30/11/2022 | Réhabilitation de la Maison du Porche Souday : approbation du plan de financement pour un montant global de travaux et honoraires estimés à 133 785 HT et pour un montant de subventions sollicitées à hauteur de 106 862 € auprès de l'Etat (DETR 2023), la Région (CRST), le Département (DSR 2023 et PRNP) |
|---------|------------|---|

Travaux et opérations en cours

Service d'adduction d'eau potable - AEP

Point sur l'avancement des travaux de canalisations secteur Est St Agil

Les travaux sont pratiquement achevés, la plupart des branchements sont raccordés sur la canalisation d'interconnexion entre St Agil et Boursay, reste à finaliser le raccordement du réseau desservant les lieux-dits La Vallée et Les Berthelinières pour cause de pièces manquantes à recevoir. Une purge sera installée sur le réseau au niveau du 18 rue du Parc pour neutraliser la canalisation d'eau mise hors service.

Un fonçage a été réalisé à l'intersection du CD40/CR des Berthelinières et une tranchée ouverte à l'intersection du CD40/VC des Grands Bois suivie d'un test de compactage.

Suite au résultat conforme de l'analyse d'eau prélevée à la sortie de la canalisation d'interconnexion St Agil/Boursay, le secteur Est est donc alimenté de façon permanente via cette canalisation depuis le 23 novembre 2022. L'Agence Régionale de la Santé a été préalablement informée de cette modification, un nouveau prélèvement sera fait courant décembre sur prescription de l'ARS.

Travaux AEP secteur Est de St Agil – DETR/DSIL 2023

Monsieur Le Maire expose :

Dans la continuité des travaux d'AEP engagés sur le secteur Est de St Agil, il est prévu :

- la pose d'une nouvelle canalisation représentant un linéaire de 2 480 mètres avec reprise de 7 branchements, pour alimenter les habitations situées VC des Grands Bois, actuellement desservies par une canalisation en place depuis près de 60 ans via la desserte du lieudit « Les Galoudries » traversant les parcelles privées situées au nord de St Agil. (site 4)
(Une subvention au titre de la DETR a été accordée en 2022 pour les travaux AEP prévus sur la VC des Grands Bois)
- le remplacement des canalisations alimentant les habitations de la Blinière, Le Petit-Chêne Bouchet, les Berthelinières pour un linéaire de 1 480 mètres avec reprise de 13 branchements (sites 1,2 et 3)

Une demande de subvention au titre de la DSR 2023 a été sollicitée pour la totalité du programme des sites 1,2,3 et 4.

- Considérant le mémoire explicatif établi par le Bureau d'Etudes DUPUET et le chiffrage des travaux établi par le Bureau d'Etudes VIATEC,
- Considérant la nécessité de préserver les ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la continuité du programme des travaux d'adduction d'eau potable sus-désignés sur le secteur Est de la commune déléguée de Saint-Agil,
- **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

| Description de l'opération | Montant HT | Total /Rubrique | Subventions | Montant | Taux |
|----------------------------------|----------------|-----------------|---|----------------|----------------|
| Travaux AEP canalisations | | | | | |
| Site 1 | 50 000 | | Etat DETR 2023 Base 178 900 x 50% | 89 450 | 50,00% |
| Site 2 | 31 000 | | | | |
| Site 3 | 34 000 | | | | |
| Regard connexion St Agil-Boursay | 15 000 | 130 000 | | | |
| Travaux AEP Branchements | | | | | |
| Site 1 | 24000 | | Département DSR 2023 | 14 240 | 7,96% |
| Site 2 | 8 000 | | | | |
| Site 3 | 8 000 | 40 000 | | | |
| | | | Total subventions | 103 690 | 57,96% |
| Intervenants | | | | | |
| MO VRD | 7 900 | | Emprunt | 75 210 | 42,04% |
| Huissier - Publication | 500 | | | | |
| Laboratoire routier | 500 | 8 900 | | | |
| Total des dépenses | 178 900 | 178 900 | Total des recettes | 178 900 | 100,00% |

- **SOLLICITE** auprès de la Préfecture de Loir et Cher une subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier relatif au projet.

Forage AEP Souday

Dans le cadre des travaux prévus au forage de Souday, la consultation, pour le passage de caméra dynamique, la réalisation d'un micro-moulinet et la mesure de déviation sur toute la hauteur du captage, est en cours avec remise des offres prévue le 17 janvier 2023. Sous la maîtrise d'œuvre du BE EAUXILIUM, suivant délibération du 4 juillet 2022, ces investigations techniques nécessitent la dépose et repose de la pompe d'exploitation, elles permettront de connaître le cheminement de l'eau et d'expliquer le phénomène des remontées de sable au niveau des crépines. Un rapport sera remis à la collectivité définissant les travaux à engager.

Etudes patrimoniales

La remise du rapport des phases 5 et 6 ainsi que le rapport final est fixée le mercredi 14 décembre à 10 heures, salle communale de St Agil

Service assainissement

Lagunage de Souday

La bathymétrie du bassin 1 de la lagune de Souday a été réalisée le 13 septembre par le BE VEILLAUX.

Le rapport fait état d'un taux d'envasement entre 30 et 40%. Seules deux zones montrent un taux d'envasement plus prononcé :

- zone située à l'entrée de la lagune où les effluents stagnent au départ avec présence de végétation à maîtriser
- et une seconde zone située à l'opposé de l'entrée du bassin.

Souday disposant principalement d'un réseau collectif unitaire à l'exception du lotissement du Bourg IV en réseau séparatif, la lagune reçoit donc une charge hydraulique due à l'envoi des eaux pluviales. La lagune fonctionne correctement, absence de transfert de boues du bassin 1 vers le bassin 2

Un curage partiel ou complet de la lagune doit être réalisé, ce qui permettrait de refaire les points communicants entre les bassins.

Travaux communaux

Point sur l'avancement des travaux de l'atelier de pratiques artistiques St Agil

Suite au devis FLAMANT-YOLLIN accepté par décision du maire le 27 octobre, l'entreprise est intervenue le 24 novembre pour l'installation du câble plancher chauffant suivie de l'entreprise SEGOUIN le 7 décembre pour la mise en œuvre de la chape liquide.

L'entreprise des Charpentes de la Couarde termine les encadrements de baies suite à la pose des appuis le 1er décembre par l'entreprise PERKS KOBAK (lot menuiserie). Réunion de chantier programmée ce mardi 13 décembre.

Monsieur Florent VIOLANTE informe qu'il n'existe pas actuellement de plan de Relance de la DRAC pour financer les travaux de la phase 2 de cette opération. Le comité de pilotage se réunira début janvier pour engager une réflexion sur l'utilisation des locaux en l'état, travaux intérieurs non finalisés.

Présentation du calendrier relatif à la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la Maison du Porche

- Remise des dossiers de consultation vers le 10 février 2023 pour validation
- Mise en ligne du dossier de consultation vers le 17 février
- Remis des offres vers le 10 mars
- Attribution du marché et signature fin mars après négociation
- début travaux mai (si possible)
- durée chantier de l'ordre de 4 à 5 mois.

Les demandes de subventions ont été déposées au titre de la DETR et DSR 2023. Restent à finaliser les demandes auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et du département au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).

Projets de travaux 2023

4.1 – Chaufferie bois Souday – Approbation du marché pour l'étude de faisabilité

Considérant la délibération CNE2022-S07-D02 du 10 octobre 2022 approuvant le dossier de consultation pour l'étude thermique et la maîtrise d'œuvre du projet de chaufferie bois pour desservir les bâtiments communaux de Souday,

Monsieur Le Maire expose :

La consultation pour la réalisation d'une étude thermique et la maîtrise d'œuvre relatives à la mise en place d'une chaufferie bois communale s'est déroulée du 24 octobre au 30 novembre 2022. Trois bureaux d'études ont remis une offre dont une non recevable pour cause de prestation incomplète, ne répondant pas au cahier des charges.

La commission MAPA a procédé à l'analyse et au classement des deux offres comme suit :

| Bureau d'Etudes | Offre globale HT | Offre de prix | Méthodologie | Délais d'exécution | Note globale | Classement |
|--|------------------|---------------|--------------|--------------------|--------------|------------|
| | | Note / 40 | Note / 50 | Note / 10 | Note / 100 | |
| BET DELAGE et COULIOU / Atelier MILLARCHITECTURE | 40 096,00 | 40,00 | 40,00 | 10,00 | 90,00 | 1 |
| CDC CONSEIL | 46 915,00 | 34,40 | 40,00 | 5,00 | 79,40 | 2 |

L'ADEME finance la tranche ferme hors partie architecture de cette étude au taux de 60%.

BET DELAGE et COULIOU pourra intervenir dès début janvier 2023 si notification du marché avant le 19 décembre 2022 sous réserve de disposer de l'accusé de réception de la demande de subvention auprès de l'ADEME.

La partie architecturale sera confiée à l'Atelier MILLARCHITECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux de la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer les marchés relatifs à l'étude et à la mission de maîtrise d'œuvre répartis comme suit :
 - au **Bureau d'Etudes Techniques DELAGE&COULIOU** – sis à Chartres – 28000 – pour un montant de : **30 610 € HT** dont 10 050 € HT au titre de la tranche ferme et 20 560 € HT au titre de la tranche optionnelle,
 - **Atelier MILLARCHITECTURE** – sis à Chartres – 28000 – pour un montant de **9 486,00 € HT** dont 3 225,24 € au titre de la tranche ferme et 6 260,76 € HT au titre de la tranche conditionnelle ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les subventions auprès de l'ADEME pour la partie étude de la tranche ferme (60% de 10 050 € HT)
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes formalités relatives à ces marchés.

Chaufferie bois – Approbation du plan de financement et demandes de subventions

Considérant la délibération CNE2022-S05-D02 du 4 juillet 2022 décidant d'engager les démarches administratives et techniques pour le projet de chaufferie bois à Souday ;

Vu la note d'opportunité du projet établi par le conseiller, chargé de projet Forêt - Paysage - Bois énergie, du Pôle Territoires / Environnement de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher ;

Considérant la délibération CNE2022-S09-D03 du 12 décembre 2022 attribuant les marchés pour l'étude thermique et la maîtrise d'œuvre sous réserve de la réalisation des équipements ;

Monsieur Le Maire présente le plan de financement et propose de solliciter les subventions allouées pour cette opération, établi comme suit :

| Description de l'opération | Montant HT | Subventions | Montant | Taux |
|--|----------------|---|----------------|----------------|
| Construction chaufferie et aménagements de la chaufferie | 51 000 | Etat | | |
| Construction - aménagement du silo d'alimentation et des accès | 101 600 | DETR/DSIL | 73 669 | 20,00% |
| Equipements de production de chaleur et de distribution primaire | 182 258 | Région | | |
| Maîtrise d'œuvre | 33 490 | COT-ENR Territorial | 165 756 | 45,00% |
| | | Département - DDAD | | |
| | | Dotation Départementale d'Aménagement Durable | 55 252 | 15,00% |
| | | Total subventions | 294 677 | 80,00% |
| | | Autofinancement | 73 671 | 20,00% |
| Total des dépenses | 368 348 | Total des recettes | 368 348 | 100,00% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les subventions allouées pour cette opération auprès de
 - l'Etat, au titre de la DETR/DSIL 2023,
 - la région Centre - Val de Loire, au titre du Contrat Objectif Territorial-Energie,
 - du Département de Loir et Cher au titre de Dotation Départementale d'Aménagement durable.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes formalités relatives aux demandes de subventions.

4.4 – Chaufferie bois – Approbation de la mission AXIS CONSEILS

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Comme évoqué lors de la séance du 7 novembre 2022, des échanges ont eu lieu avec le propriétaire de la parcelle cadastrée 000 C 1383 située côté Est du site du Prieuré et du projet de chaufferie bois pour permettre de créer un accès pour la chaufferie et desservir le silo. Un prix d'achat a été négocié à hauteur de 1 € le mètre carré. Pour poursuivre l'acquisition, il est nécessaire de procéder à une division de terrain en achetant environ 2 000 m². La commune prendrait à sa charge les frais de division dont le devis de prestation confiée à AXIS CONSEIL, géomètre expert, s'élève à 1 243 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **EMET** un accord de principe pour l'achat du terrain à Un euro le m²,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la prestation d'AXIS CONSEILS sis à Vendôme relative à la division de la parcelle cadastrée 000C1383, pour un montant de 1 243,00 € hors taxes – mille deux cent quarante-trois euros HT soit 1 491,60 € TTC – mille quatre cent quatre-vingt-onze euros 60 centimes TTC,
- **DECIDE** d'imputer la dépense des frais de division avec bornage à l'article 2031 du budget primitif.

Programme de voirie 2023 – approbation de la mission de maîtrise d'œuvre BE VIATEC et consultation des entreprises

Par délibération du 7 novembre 2022, le conseil municipal a acté le programme de voirie pour l'année 2023 avec financement possible au titre de la DSR 2023.

Monsieur Le Maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau VIATEC de Vendôme, chargé de définir les études de projet, de rédiger et de suivre la consultation des entreprises. Le coût de la prestation s'élève à 3 000 € HT réparti sur deux sites : Arville et St Avit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la prestation du Bureau d'Etudes VIATEC sis à Vendôme relative au programme de voirie 2023 comprenant :
 - les études du projet (PRO)
 - l'assistance à la passation des contrats de travaux
 pour un montant global de 3 000 € hors taxes – trois mille euros HT soit 3 600 € TTC – trois mille six cent euros TTC,
- **DECIDE** de procéder à la publication du dossier de consultation des entreprises, élaboré par le BE VIATEC

Finances

Décision modificative n°03-2022 – comptabilisation des dégrèvements de la taxe foncière accordés aux jeunes agriculteurs

Le montant du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs à comptabiliser au compte 7391171 s'élève, en 2022, à 4 649 € pour une prévision budgétaire de 2 500 €. Les crédits budgétaires étant insuffisants, le Conseil municipal approuve la décision modificative comme suit :

+ 2 500 € au compte 7391171 (chapitre 014) par prélèvement à l'article 615221 (chapitre 011) du budget 2022

Admission en non-valeur – Budget commune / eau et assainissement 2022

Sur demande du Service de Gestion comptable de Vendôme, il est nécessaire d'admettre en non-valeur ou en créances éteintes les sommes dues ci-dessous :

Budget principal

- 46,02 € dus au titre des ordures ménagères 2017 par Mr LECARPENTIER René (St Avit) décédé en 2017 – dossier de succession vacante négatif.

Budget eau

- 309,45 € dus au titre des factures d'eau 2018-2019 et 2020 par Mme AUBRY Monique (Souday) – dossier de surendettement – décision d'effacement de dettes

Budget assainissement

- 209,25 € dus au titre des factures d'assainissement 2018-2019 et 2020 par Mme AUBRY Monquie (Souday) - même motif
- 15,45 € dus au titre de la facture d'assainissement 2017 par Mr LECARPENTIER René.

Une créance éteinte constitue une charge définitive pour la collectivité qui doit être constatée par l'assemblée délibérante. Cet effacement de dettes et la clôture pour insuffisance d'actif suite à un redressement judiciaire ou liquidation judiciaire s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les états de présentation des admissions en non-valeur sus-désignés et à comptabiliser la dépenses comme suit :
 - 46,02 € au compte 6541 du budget commune 2022
 - 309,45 € au compte 6541 du budget eau 2022
 - 224,70 € au compte 6541 du budget assainissement 2022

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2023

Monsieur Le Maire expose que

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :



| Budget commune 41700 - Crédits budgétaires 2022 | | |
|--|-----------------------------|----------------|
| Chapitre | Budget primitif 2022 | 25% |
| 20 (Etudes) | 66 400 | 16 600 |
| 21 (Travaux – Acquisitions) | 830 600 | 207 650 |
| 23 (Travaux sur plusieurs exercices) | 247 007 | 61 751 |
| Total | 1 144 007 | 286 001 |

| Budget eau – 41702 - Crédits budgétaires 2022 | | |
|--|-----------------------------|----------------|
| Chapitre | Budget primitif 2022 | 25% |
| 20 (Etudes) | 47 000 | 11 750 |
| 21 (Travaux – Acquisitions) | 109 583 | 27 395 |
| 23 (Travaux sur plusieurs exercices) | 339 820 | 84 955 |
| Total | 496 403 | 124 100 |

| Budget assainissement – 41703 - Crédits budgétaires 2022 | | |
|---|-----------------------------|---------------|
| Chapitre | Budget primitif 2022 | 25% |
| 20 (Etudes) | 40 000 | 10 000 |
| 21 (Travaux – Acquisitions) | 60 000 | 15 000 |
| 23 (Travaux sur plusieurs exercices) | 24 836 | 6 209 |
| Total | 124 836 | 31 209 |

Ressources humaines

Ratio d'avancement de grade

L'assemblée est informée que :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur Le Maire propose de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

| Grades d'accès | Ratios (en %) |
|---|---------------|
| Adjoint technique principal 2ème classe | 100% |
| Adjoint technique principal 1ère classe | 100% |
| Rédacteur principal 2ème classe | 100% |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 49 ;

Considérant l'accord favorable du comité technique le 02/12/2022,

- **DECIDE** d'adopter la proposition ci-dessus.

Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade

Considérant le tableau des emplois,

Considérant l'avis favorable du CDG 41 du 05/10/2022, pour le tableau annuel d'avancement

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 02/12/2022, aux propositions de ratios « promus-promouvables » en matière d'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

La **création** de deux emplois d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet

La **création** d'un emploi de rédacteur principal 2ème classe, à temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adopter la proposition ci-dessus.

Permanences des Mairies déléguées à compter du 1er janvier 2023

L'agent administratif à temps non complet a demandé sa mutation pour exercer dans une collectivité proche de son domicile. Il est proposé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat et propose que les permanences des mairies déléguées d'Arville, Oigny et St Avit soient assurées par les élus à compter de 2023.

En contrepartie, la mairie déléguée de Souday, siège social, sera ouverte tous les matins du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et le vendredi après-midi de 14 h à 17 h 30. Les horaires de St Agil sont inchangés : mardi après-midi de 14 h à 18 h et le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h

Actualité de la communauté de communes des Collines du Perche - CCCP

Logements inclusifs

Porté par l'APHP, projet de constructions, proche des infrastructures existantes sur la commune de Cormenon, de 20 logements inclusifs dont 10 réservés pour les personnes à mobilité réduite et 10 ouverts à la location aux habitants du territoire de la communauté de communes. Le montant de l'opération est estimé à 2 000 000 €.

La CCCP met à la disposition le terrain, prendrait à sa charge la voirie et la construction d'une voie douce pour se rendre dans le centre de Mondoubleau.

SYVALORM

Monsieur Didier CROISSANT, délégué suppléant au SYVALORM, fait part que le budget prévisionnel 2023 du SYVALORM en forte progression a fait l'objet d'un débat au sein du conseil des Maires de la CCCP préalablement à son vote.

Pour montrer son inquiétude à cette forte hausse prévisionnelle du coût par habitant avec un service dégradé, la CCCP s'est abstenue lors du vote du projet de budget 2023.

Dans le nouveau dispositif de collecte mis en place depuis le 1^{er} octobre 2022 (une semaine sur deux), il est prévu la suppression de tous les points de regroupements avec livraison de bacs pour tous les foyers aujourd'hui dépourvus. Cette suppression n'est pas encore effective sur la commune de Couëtron-au-Perche, de ce fait, les points de regroupements restent collectés toutes les semaines. Signaler systématiquement au SYVALORM toute absence de collecte hebdomadaire de ces points groupés tant qu'ils sont présents.

Questions diverses

Restauration du mobilier de l'église d'Arville

Mr Didier CROISSANT demande d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'approbation du plan de financement pour la restauration du mobilier de l'église d'Arville (restauration du banc d'œuvre et marches/contremarches cintrées du banc de communion) avec mise en place d'une souscription auprès de la fondation du Patrimoine.

Dates des prochaines réunions

- Commission AEP :
 - 14 décembre à 10 h, salle communale St Agil

- Conseil Municipal : 20 heures, salle communale St Agil
 - Lundi 23 janvier
 - Lundi 20 février
 - Lundi 27 mars (budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,
J. GRANGER.